

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 Novembre 2010.

AVENANTS AU MARCHÉ DE LA SALLE DES FÊTES

* Avenant N°1 - Lot n°13 Peinture – Entreprise APPEL pour un montant de 2 389,30 € HT soit 2 857,60 € TTC

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel d'un montant de 200 000 € pour faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat correspondant.

SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL

Le conseil municipal a octroyé une subvention de 250 € à l'amicale du personnel communal de Moulins les Metz et environs pour l'année 2010.

SUBVENTION AU CLUB SANZAL

Le conseil municipal a octroyé une subvention de 75 € au club SANZAL de Montigny-les-Metz au titre de l'exercice 2011.

MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT DES SERVICES TECHNIQUES

Le conseil municipal après en avoir délibéré a décidé de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet sur la base de 20/35^{ème} et de supprimer le poste existant à 15/35^{ème} à compter du 1^{er} novembre 2010.

MODIFICATION DES STATUTS SU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE

Après lecture des nouveaux statuts modifiés en date du 11 octobre 2010 par le comité syndical du parc naturel régional de Lorraine, le conseil municipal accepte la décision de transformer le syndicat mixte du parc en : *Syndicat mixte ouvert*.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Il a été décidé de ne pas octroyer de subvention à la ligue contre le cancer, aux Restos du cœur et à l'AFM.
- Il a été décidé de ne pas donner suite au devis de RISCH METAL concernant la réalisation de la grille devant la salle des fêtes.
- Il a été demandé à chaque membre du conseil municipal d'émettre son avis et ses remarques sur le projet de commodat entre la commune et l'association ESPOIR-UNAFAM 57.

- Il a été évoqué le problème de stationnement et de sécurité au niveau de l'école maternelle. Un courrier sera adressé aux parents afin de leur indiquer la nouvelle zone de stationnement et les nouvelles mesures prises. En ce qui concerne les riverains et les ayant droit aucune modification n'est prévue.
- Il a été demandé de continuer d'effectuer le marquage au sol devant la mairie pour le stationnement du bus et de rédiger un arrêté municipal interdisant le stationnement en face du café restaurant « Au Bon Bouillon ». Le marquage mis en place ultérieurement devant le café sera renforcé d'une croix jaune à l'intérieur du rectangle.
- Il a été évoqué les problèmes concernant les disponibilités de la salle des fêtes du bas et des besoins des institutrices du primaire pour effectuer leurs activités sportives.
- En réponse au courrier de Madame GILLOT Christiane, le conseil municipal lui autorise la reprise du monument situé sur sa concession au cimetière.
- La date des Vœux du Maire est fixée au samedi 8 janvier 2011.